



Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 054

DM 1 du budget annexe GEMAPI

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h40, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de GIOUX, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; DENIS PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Jacqueline LABARRE ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Pascal MERIGOT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Jacques TOURNIER ; Gérard SALVIAT (suppléant) ; Vincent Perrière (Suppléant)

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Thierry ROGER à Jean-Pierre LANNET ; Annick BAUCULAT à Stéphane DUCOURTIOUX ; Corinne PENAUD à Serge DURAND ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Evelyne CHABANT à Jean-Louis JOSLIN ; Didier MIOMANDRE à Nadine RAVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Monique DEPEIGE, Marie-Françoise HAYEZ et Céline COLLET-DUFAYS ; Messieurs Guy BRUNET, Bernard ROUGIER et Jacques BOEUF

Au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est engagée dans le contrat territorial Sources en action (Vienne amont) en qualité de maître d'ouvrage. Le périmètre géographique concerné est tout ou partie des territoires des communes de La Villedieu, Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, Saint-Marc-à-Loubaud, La Nouaille, Saint-Yrieix-la-Montagne, Vallière, Saint-Sulpice-les-Champs qui sont situées sur le bassin versant de la Vienne.

Il s'agit de mener des actions sur ce territoire, guidées par les orientations stratégiques du contrat Sources en action et en cohérence avec les actions des autres programmes opérationnels des contrats Creuse amont et Hautes Vallées du Cher qui sont déployés sur le périmètre de l'EPCI.

Pour accompagner la mise en œuvre du programme 2024 du contrat, la Communauté de communes Creuse Grand Sud sollicite une aide financière auprès des partenaires financiers du contrat.

Pour le contrat Sources en action (CTVA 2024), le programme annuel consiste en des travaux de restauration de la morphologie de berge sur les communes de La Villedieu et Faux-La-Montagne. Ils concerneront la reprise d'ouvrages (pont effondré, aménagement de franchissements sur pistes), des projets agricoles (passages à gué, mise en défens) et des travaux de restauration de ripisylve.

La programmation 2024 du contrat des Hautes Vallées du Cher (CT HVC 2024) cumule les trois premières tranches annuelles. Deux nouveaux sites sont concernés par des opérations de travaux et d'aménagements agricoles (AGRI 1 et AGRI 3)

En dehors des programmations CTVA 2024 et CT HVC 2024, la DM1 constate les recettes perçues supérieures aux recettes inscrites et provenant des Communautés de Communes voisines. Ces recettes permettent de financer d'une part les frais d'annonce de l'enquête publique DIG et d'autre part une augmentation de la ligne dégrèvement GEMAPI.

Il est ainsi proposé, en annexe, une DM 1 équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 010,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 38 507,00 € soit un total toutes sections de **40 517,00 €**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

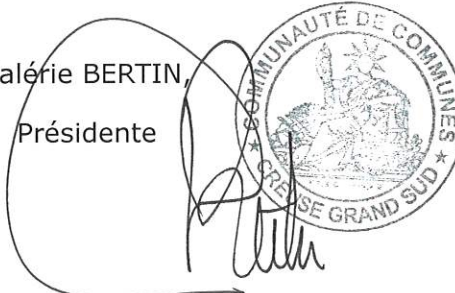
Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** le projet de DM1 du budget annexe GEMAPI tel que proposé en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'CREUSE GRAND SUD' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.